



Bonjour,

Tu souhaites rejoindre l'équipe de bénévoles de l'association pour la sauvegarde du château d'Allègre, membre de l'union REMPART, pour participer à une session de chantier de restauration du patrimoine. Nous t'y souhaitons la bienvenue, nous espérons que tu seras satisfait de cette expérience, et nous t'assurons de notre volonté de tout mettre en œuvre à cette fin.

Tu trouveras ci-après un document, intitulé « convention entre le participant bénévole et l'association du château d'Allègre ». Les dispositions légales actuelles en matière de responsabilité exigent que chaque partenaire s'engage avec précision, et en parfaite connaissance de ses droits et ses devoirs. Il te reste donc à lire attentivement ce document, à le compléter, à le signer et à le renvoyer. N'hésite pas à nous contacter pour toute question.

Convention entre le bénévole et l'association du château d'Allègre

Ton accueil est assuré à partir de 16h le lundi 9 juin soit au lieu d'hébergement, soit en gare d'Alès, sous réserve de prévenir par téléphone au 06 76 75 42 99, en précisant le jour, l'heure et le lieu de ton arrivée. Le chantier débute le mardi 10 juin et la fin est prévu le vendredi 20 juin. Il est possible de rester dans l'hébergement jusqu'au samedi 21 juin.

LES CONDITIONS SANITAIRES

L'Union REMPART a travaillé pour mettre au point des règles de fonctionnement permettant d'assurer la sécurité de chacun. La priorité n°1 sera la sécurité des participants, nous prendrons les mesures adéquates au niveau du chantier, de l'hébergement et des moments de vie commune. Cela nécessitera évidemment que chacun s'implique dans la gestion au quotidien et respecte les autres en appliquant les règles communes.

LE REGLEMENT DES FRAIS DE SEJOUR

Ceux-ci s'élèvent à **180 €**. Le règlement se fait à l'arrivée au chantier, en remettant à l'animateur un chèque libellé à l'ordre de l'association. Attention : les chèques des comptes étrangers entraînent des frais bancaires, il est préférable de régler en liquide. Si pour des raisons exceptionnelles tu dois nous quitter, les frais de séjour seront remboursés au prorata de la durée effective de ta présence en ajoutant un jour.

LA VIE COLLECTIVE

Un chantier, c'est aussi la participation, à tour de rôle, non seulement à l'entretien du matériel, mais aussi à la préparation des repas et à l'entretien des locaux d'hébergement.

Merci de signaler les problèmes d'allergie dont nous tiendrons compte dans la mesure du possible

Pour le repos des organismes, la sécurité sur le chantier, le respect de tous, nous recommandons que tout le monde soit couché au plus tard à 23h les veilles de chantier.

Nous sommes particulièrement attentifs au refus de toute discrimination et à l'accueil de toutes les différences. L'Union REMPART, dans une démarche d'éthique et d'intégrité, porte des actions inclusives concourant au lien social et favorise l'entraide et la coopération sur les territoires.

LE TRAVAIL

La semaine est découpée de la façon suivante lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi chantier de 7h30 à 13h30, avec une pause déjeuner. Les horaires peuvent être adaptées selon les conditions météorologiques. Le samedi se déroulera la fête médiévale, vous y participerez pour l'installation, l'animation des jeux et le service du repas.

Réfléchis bien avant de venir : nous ne faisons pas semblant de travailler. En revanche, il est bien entendu que les organisateurs ne demandent jamais l'impossible.

Tout problème qu'il soit physique ou psychologique doit être signalé dès ta demande d'inscription.

N'oublie pas : le chantier est la raison essentielle de notre collaboration

LES LOISIRS

Ils seront en fonction des ressources locales et de la demande du groupe. Ils seront d'autant meilleurs que tu contribueras à leur succès. Ils peuvent être adaptés, modifiés, mais il importe de préserver la cohésion du groupe, au chantier comme pendant les loisirs. Nous nous attacherons à proposer la découverte de la région et de ses particularités.

LES VETEMENTS

- Pour le chantier : prévoir des vêtements usagés, des chaussures fermées et des gants de chantier (ou de jardinage), une casquette ou un chapeau.
- Prévoir également les vêtements et équipements nécessaires aux loisirs, maillot de bain notamment.
- **Enfin, n'oublie pas sac de couchage ou draps et couverture.**

LES ADDICTIONS

L'association n'a pas à participer au débat sur la nocivité effective ou prétendue d'une consommation exagérée d'alcool, de cigarette, du cannabis, de l'ecstasy ou toute autre substance. Elle se contente de respecter et d'appliquer la loi telle qu'elle est actuellement : la détention, vente, acquisition et consommation de toutes substances légalement désignées comme des drogues seront sanctionnées par l'exclusion immédiate du bénévole.

S'IL Y A UN PROBLEME

En cas de problème médical (blessure, maladie), nous veillerons à ce que tu bénéficies des soins nécessaires. Dans toute la mesure du possible nous te demanderons de payer toi-même. Si tu manques d'argent, nous te ferons l'avance, et tu rembourseras. Enfin, nous tenons à te **déconseiller** de venir sur le chantier si ton état de santé nécessite des soins importants et réguliers, ou t'interdit tout travail.

En cas de problème comportemental (inadaptation, agressivité ...), nous ne pouvons conserver dans une équipe un membre qui ne respecterait pas les règles de vie en collectivité. Nous avons le plaisir de constater qu'une telle situation demeure très exceptionnelle.

Si tu désires des informations particulières (33) 6 76 75 42 99

APPROBATION de la CONVENTION entre l'association et le bénévole.

A Allègre-Les Fumades

A

Le

Le

M. MATHIEU Bernard
Président de l'association

Le bénévole :